

**Avis adopté**

Séance plénière du 28 novembre 2023

***Migrations et Union européenne : vers une nouvelle vision des politiques migratoires***

**CFE-CGC**

Pour différents motifs la gestion des flux migratoires est devenue un enjeu central pour les pays membres de l'Union européenne.

Notre groupe appelle plus que jamais à ne pas oublier les principes de solidarité, de justice sociale et d'entraide dans la mise en œuvre des futures politiques migratoires.

Cet avis a le mérite d'éclairer factuellement les conséquences de l'immigration sur les sujets sociaux. Le constat est fait qu'il existe un décalage flagrant entre la perception et la réalité des migrations. Plus que jamais il est nécessaire de déconstruire le discours qui s'installe dans notre société. L'immigration d'étudiants est une chance pour la France car elle contribue à la diversité intellectuelle, favorise l'innovation grâce à l'échange de connaissances et de compétences et renforce les liens internationaux en établissant des réseaux avec des professionnels du monde entier. En outre, ces étudiants souvent hautement qualifiés peuvent, après leurs études, contribuer à la croissance économique et à la compétitivité globale de la France mais également du pays d'origine.

La CFE-CGC souhaite toutefois émettre une alerte relative à la préconisation 8 et l'immigration dite « métiers en tension ». Ces derniers sont surtout le résultat de conditions de travail et salariales qui n'attirent pas le public escompté ainsi que de critères de recrutement qui se sont durcis comme le rappelle les études DARES de 2022. L'acquisition d'un titre de séjour « métier en tension » ne serait donc qu'une réponse court-termiste, la réponse aux tensions de recrutement devant nécessairement passer par une réponse en matière de formation initiale et continue.

La CFE-CGC redoute que ce dispositif créé un nivellement par le bas des offres d'emploi proposées et des trappes à bas salaires. En outre, utiliser la politique migratoire pour résoudre ces tensions ne peut pas être satisfaisant.

Nous souhaitons enfin remercier les rapporteurs, l'ensemble des conseillères et conseillers ayant pris part aux travaux et l'administration pour la qualité de cet avis et des nombreux échanges.

La CFE-CGC a voté l'avis.